

Assemblée Générale du 18.09.2025

Prise du PV par: Jean-Baptiste Thebault & Cassandre Renaud

L'assemblée générale commence à 17h18.

1. Méthode de vote et vote sur l'OdJ

Alban Brüchig demande si tout le monde est ok pour faire un vote à main levée,
Etienne Jeanjean demande a avoir un vote anonyme, un groupe télégram est créé.

Luca Dalmas et Sébastien de Morsier sont désignés scrutateurs.

L'AG vote l'approbation de l'OdJ 17 pour, 1 contre, 1 blanc

Urszula Kedra rejoint l'assemblée générale.

2. Rapport de la trésorerie et des vérificateurs/trices de compte

David Attias présente les comptes, Simon Laude et Vittoria Hance (les vérificateurs/trices de compte) les ont approuvés.

Une question d'Etienne Jeanjean sur le bilan, qui est d'environ +3000 modulo quelques remboursements.

Étienne Jeanjean demande où sont les dépenses. Il y a environ d'entrées : 7000 pour les pulls, 4000 pour le weekend MA, et 7000 pour les events CQFD, 1500-2000 pour la logistique. Hugo Passera rappelle que pour les subventions de certains events par la section, leur argent n'est pas compté dans les dépenses. Un négatif d'environ 690 CHF sur les pulls.

Etienne Jeanjean demande à ce qu'on vote le bilan comptable

L'AG approuve le bilan comptable à 17 pour, 2 contre et 1 blanc

3. Décharge du comité sortant

Il n'y a pas de questions pour le comité sortant.

Décharge votée à 18 pour, 1 contre et 1 blanc

4. Elections comité

a. Décharge de Etienne Jeanjean et élection du Responsable Maths

Etienne avait été élu à la dernière AG, pour commencer son poste en septembre, et pose sa démission suite à un conflit personnel avec un membre de l'ancien comité.

Décharge votée à 18 pour, 1 contre et 1 blanc

Poste vacant, porté au vote

Julien Schuler se porte candidat et vient se présenter. Charles Pottier lui demande s'il préfère l'analyse ou l'algèbre, Julien Schuler dit préférer les flèches. Etienne Jeanjean demande si l'analyse ne risque pas d'être délaissée, Julien répond que non. Orso Renucci et Demyan Kulyk lui demandent s'il pense que ce poste est compatible avec son engagement au coaching, Julien répond qu'en tant que simple coach il pense que ça ne prendra pas trop de temps.

Julien Schuler est élu Responsable Maths, avec 19 pour et 1 blanc

- b. Election du poste de Secrétaire Général.e

Personne ne se présente pour ce rôle

Mathieu Cayeux rejoint l'assemblée générale.

- c. Election du poste de Responsable Communication

Quentin Renon se présente, à travers un texte de présentation lu par Jean-Baptiste Thebault.

Quentin Renon élu avec 19 pour, 0 contre, et 2 votes blanc

- d. Election du poste de Graphiste

Sasha Biryukov se présente par l'intermédiaire d'Hugo Passera, elle assurait déjà le rôle de graphiste pour CQFD (de façon non officielle et bénévole). Etienne Jeanjean demande si son couple avec Hugo risque de poser problème, il répond que non.

Sasha Biryukov élue avec 20 pour, 0 contre et 2 votes blanc

- e. Election du poste de Responsable Logistique

Rayane El Filali se présente, il est en BA1 après avoir fait la M&N. Il a déjà été Responsable Logistique pour le Weekend MA.

Rayane El Filali élu avec 20 pour, 0 contre et 1 vote blanc

- f. Election du poste de Responsable Sponsoring

Personne ne se présente pour ce rôle

- g. Election des Membres Simples

Matthieu Cayeux demande la différence entre membre simple du comité et membre d'une commission.

Jean-Baptiste Thebault et Cassandre Renaud expliquent que les membres des commissions se concentrent uniquement sur la tâche de la commission, alors qu'un membre simple s'occupe aussi des différentes questions et sujets de CQFD. De plus, un membre du comité peut voter et vient au réunion du comité, contrairement aux membres des commissions.

Aleksandra Bodanova, Léandre Ulrich, et Célia Fry se présentent en membres simples.

Aleksandra Bogdanova se présente en membre simple, pour épauler le pôle équité. Se dit aussi volontaire pour staffer aux événements.

Léandre Ulrich se présente comme membre simple. Redoublant BA1. Il était responsable sponsoring l'année passée, mais n'avait pas aimé. Il préfère donc se représenter pour être dans d'autres pôles qui pourraient l'intéresser.

Célia Fry se présente car motivée de faire membre simple, surtout pour aider aux événements.

Étienne demande à Léandre s'il sera plus motivé, car il n'avait que peu aidé après les premiers mois l'année 24-25. Léandre répond qu'il a maintenant moins de cours et plus de temps en général.

Rayane demande ce qu'est le pôle équité, Aleksandra lui explique que les chiffres montrent que la proportions de femme baisse, et que le but est d'encourager.

Matthieu Cayeux demande quels événements ils font. Aleksandra parle des salles de travail, ainsi que des autres événements.

Etienne demande si ce n'est pas trop qu'elles soient 3(Elina, Urszula, Aleksandra) dans le pôle équité. Aleksandra lui répond qu'elle a déjà dit deux fois être prête à staffer aux events.

Orso Renucci quitte la salle.

Aleksandra élue avec 18 pour, 2 contre, 0 blanc

Célia élue avec 20 pour, 0 contre, 0 blanc

Léandre élu avec 16 pour, 4 contre, 0 blanc

5. Election des vérificateurices de comptes pour l'année 2025-2026

Étienne Jeanjean et Mathieu Cayeux se présentent en vérificateurs de comptes.

Luca Dalmas demande, au vu des questions incessantes d'Etienne s'il sera capable d'être impartial.

Charles Pottier lui demande si les conflits internes qu'il a évoqué sont compatibles avec le rôle de vérificateurs de comptes.

Charles Pottier demande si les deux candidats ont de l'expérience comptable.

Mathieu dit oui car il a de l'expérience associative hors-EPFL.

Étienne dit non mais qu'il a de l'expérience dans l'associatif EPFL.

Charles Pottier lui demande si en tant que Responsable Commissions, et au vu du négatif réalisé par la commission Pulls, il est compétent?

Etienne répond qu'il n'était que Responsable Commission, et seulement tardivement, et non membre de la Commission Pulls.

Aleksandra Bogdanova quitte l'assemblée générale.

Etienne Jeanjean est accepté avec 12 pour, 5 contre et 2 votes blancs

Mathieu Cayeux est accepté avec 19 votes pour, 0 contres et 0 blanc

6. Election des membres d'honneur CQFD

Jean-Baptiste Thebault propose Irène Vincent (présidente 22-23), qui a aidé à relancé la vie de l'association après le covid.

Etienne demande pourquoi on repropose le principe des membres d'honneurs après plusieurs années sans. Jean-Baptiste répond que c'est une récompense, et qu'elle a été oubliée pendant longtemps. Hugo reprécise que c'est purement honorifique, et que pas beaucoup de gens l'aurait mérité.

Charles demande si c'est à vie. Alban répond que oui.

Gaëlle demande si on a la liste des anciens, et si Irène est au courant et qu'on le notera quelque part. Jean-Baptiste répond qu'elle est au courant, et que tous les membres d'honneurs sont sur le site et Irène y sera rajoutée.

Irène Vincent élue membre d'honneur de CQFD avec 19 pour, 0 contre, 0 blanc

David Attias, Matteo Burzio, Nathan Vanham, Julien Schuler quittent l'assemblée générale

7. Modifications des statuts

Présentation des modifications sur les membres intérimaires:

Sur les membres intérimaires

Article 16, Alinéa 7

Rajout :

Si un poste du comité de direction devient vacant en cours d'exercice ou que l'AG a élu moins du maximum statutaire de membres, le comité de direction est autorisé à désigner un.e membre étudiant.e éligible qui occupera la fonction en question à titre intérimaire jusqu'à la prochaine AG. Les modalités sont définies dans l'article 17.

Article 17 :

Rajout :

1. *Sont éligibles à un poste intérimaire celles et ceux qui pourraient statutairement se présenter au vote si une AG était convoquée et qui n'ont pas fait l'objet d'un vote négatif de l'AG pour un poste au comité dans les 12 derniers mois révolus.*
2. *Chaque membre du comité a l'obligation de voter sur la nomination de la personne au poste intérimaire et ce sous 72h après le début du vote. Toute abstention ou vote blanc émettra un vote négatif*
3. *La personne éligible au poste intérimaire est élue à la majorité qualifiée des deux tiers des voix exprimés*
4. *La présidence (président.e, vice-président.e et trésorier.e) possède un droit de veto après un vote interne de celle-ci (à la majorité absolue et sans valeur particulière accordée au vote du président/de la présidente).*
5. *Le comité de direction est dans l'obligation de convoquer une AG pour mettre au vote le poste occupé à titre intérimaire.*
6. *Cette AG doit avoir lieu en dehors des périodes de révisions/examens/vacances et au plus tard la première semaine de cours 60 jours après le début du vote.*

Mathieu Cayeux fait remarquer qu'il ne trouve pas normal qu'on puisse faire rentrer "jusqu'au maximum" du nombre de membres du comité. Il trouve que ça devrait être que aux postes.

Hugo Passera précise que, à part la présidence, les rôles ne sont pas officiels et simplement des indications.

Mathieu Cayeux et Gaëlle Viso proposent de faire voter à l'AG quels rôles devraient pouvoir être remplis.

Jean-Baptiste Thebault dit qu'il ne voit pas la différence, Mathieu explique plus.

Mathieu demande des précisions sur la "semaine de cours après 60 jours".

Mathieu demande des précisions sur le droit de véto de la présidence. Il trouve que c'est un abus de pouvoir. Que la présidence décide. Jean-Baptiste Thebault dit que non, c'est standard et ça évite une mauvaise ambiance entre la présidence et les nouveaux membres. Il précise aussi que si le comité n'est pas d'accord il peut virer la présidence avec $\frac{2}{3}$ des voix.

Mathieu dit que le droit de véto ne sert à rien si on doit de toute façon virer la présidence au final.

Jean-Baptiste donne un exemple, qu'il y a un entre deux, où la présidence pense au bien de l'association, mais pas au point de se faire virer.

Gaëlle soutient le droit de véto.

Mathieu dit qu'il n'est pas contre le fond, mais que ça change la façon dont fonctionne l'association, en donnant plus de pouvoir à la présidence.

Vote du premier amendement (par Mathieu):

Est ce que la présidence a un droit de véto?

Pour passe avec 9 pour, 4 contre, et 2 blanc.

Vote du deuxième amendement (par Gaëlle):

Est ce qu'on veut que les seuls postes qui puissent être remplis sont des rôles proposés en AG par le comité entrant? (Rôles peuvent être n'importe, il faut juste les proposer en AG).

Gaëlle Viso est convaincue et se retire, mais Mathieu Cayeux continue de le proposer.

La proposition de Mathieu est rejetée avec 5 pour, 7 contre, et 3 blanc.

On passe maintenant au vote de la proposition de statut intégrale, comme celle présentée plus haut

L'ajout est accepté avec 10 pour, 4 contre et 1 blanc.

Jean-Baptiste Thebault présente les statuts et le règlement du comité. Les changements proposés:

Article 16, Alinéa 8.

Rajout:

Le comité de direction est soumis au dit "Règlement du Comité" pour l'intégralité de son bon fonctionnement.

Article 20, Alinéa 3.

Rajout:

Le comité de direction prend ses décisions selon les modalités définies dans le "Règlement du Comité". Les articles 7 (C), 17, 20 al. 5, 20 al. 6, et 23 disposent d'une méthode de vote différente explicitement mentionnée.

Article 20, Alinéa 6

Rajout:

Le comité de direction peut accepter, modifier et/ou abroger le "Règlement du Comité" au deux-tiers absolus de ses membres.

Il sera voté par le comité de direction au début de cette année, les statuts indiquent juste son fonctionnement.

Pour le moment, le règlement représente surtout les méthodes de vote. C'est une méthode standard pour une association de l'EPFL.

Mathieu demande quelle est l'utilité et s'il peut pas être voté en AG.

Hugo trouve que c'est trop strict. Qu'il y a des exceptions, mais qu'il faut savoir être flexible (comme par exemple le règlement local qui est approuvé par le comité).

Jean-Baptiste précise qu'un comité pourrait le voter par lui-même sans statut, mais que c'est plus compliqué.

Jean-Baptiste rappelle aussi que dans les statuts c'est marqué qu'il y a que des votes "à majorité relative des personnes présentes".

Étienne Jeanjean demande pourquoi, si c'est un cadre, il ne pourrait pas être voté en AG. Ce n'est pas utile pour cadrer si le comité peut toujours le changer.

Jean-Baptiste répond que le comité est nouveau et ne se connaît pas, donc ne sait pas ce qu'il faudrait voter et peur le suivre.

Hugo Passera re-précise qu'il faut laisser un peu de flexibilité au comité, que lui sait gérer le mieux.

Etienne Jeanjean ne comprend pas pourquoi si les méthodes de vote sont claires, pourquoi elles devraient être changées, que les gens peuvent du coup magouiller.

Gaëlle Viso dit que l'important est sûrement d'avoir eu un débat dans quelque chose qui va être signé jusqu'à la prochaine modification.

Cassandre Renaud dit qu'elle trouve bien de laisser la possibilité de changer les avis des gens sur un bon vote, et se rendre compte suivant des cas passés.

Charles Pottier dit que c'est un choix du vote à chaque début d'année peut permettre de voir ce que le comité fait.

Etienne Jeanjean répond qu'on devrait être mature et à l'EPFL et qu'on devrait se rappeler de ce qu'on avait dit, et qu'on a pas besoin d'un règlement écrit.

Cassandre Renaud lui rappelle qu'en comité on a toujours oublié et dû aller rechercher des informations.

Motion d'ordre pour passer au vote:

Passe avec 14 pour, 1 contre et 0 blanc.

Acceptez-vous les modifications de l'article 16 alinéa 8 et article 20 alinéa 3:

Passe avec 11 pour, 3 contre et 1 blanc.

Acceptez-vous les modifications de l'article 20 alinéa 6:

Passe avec 11 pour, 1 contre et 3 blanc.

Demyan Kulyk quitte l'assemblée générale.

Etienne Jeanjean souhaite rajouter un alinéa:

Tous les membres de l'association ont le droit d'accéder à l'ensemble des documents financiers de l'association, y compris les comptes annuels, les rapports de gestion du trésorier et les rapports de contrôle, sur simple demande adressée au comité de l'association.

Les documents financiers sont mis à disposition des membres dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception de la demande.

Célia Fry, Demyan Kulyk, Charles Pottier, Jean-Baptiste quitte l'assemblée générale.

Mathieu Cayeux dit qu'il trouve normal de voir les comptes.

Hugo Passera trouve que 15 jours en vacances, c'est court

Hugo Passera trouve que ce serait juste pertinent à la fin de l'année mais pas pendant l'année.

Mathieu Cayeux et Etienne Jeanjean proposent un drive partagé avec les comptes, auquel tout membre y a accès.

Certains répondent que c'est dur d'être à jour ou mettre en place, mais peut être possible

Orso Renucci re-rentre dans l'assemblée.

Vote : Souhaitez-vous pouvoir discuter de la proposition?

Oui avec 7 pour, 3 contre et 2 blancs.

D'après Mathieu, le but est de laisser la marge à CQFD de comment le faire, en laissant les jours.

Proposition de Mathieu : 10 jours de cours (en dehors des vacances/examens/révision).

On vote si on accepte l'amendement

Proposition d'Hugo : 20 jours de cours (en dehors des vacances/examens/révision)

Choix unique:

1 vote pour 10 jours de cours, 2 votes pour 15 jours de cours, 9 votes sur 20 jours de cours, 2 votes blanc

Jean-Baptiste Thebault et Charles Pottier rentrent à nouveau dans l'assemblée.

On vote donc la version modifiée:

Tous les membres de l'association ont le droit d'accéder à l'ensemble des documents financiers de l'association, y compris les comptes annuels, les rapports de gestion du trésorier et les rapports de contrôle, sur simple demande adressée au comité de l'association.

Les documents financiers sont mis à disposition des membres dans un délai maximum de vingt jours de cours (hors vacances, examens et révisions) à compter de la réception de la demande.

Passe avec 11 pour, 1 contre et 2 blanc

Mathieu Cayeux quitte l'assemblée générale

8. Election de la commission pulls

Gaëlle Viso se présente comme présidente. Elle est organisée et connaît l'autre membre qui se présente. Elle veut rajouter le logo EPFL et CQFD sur les pulls.

Jean-Baptiste Thebault précise qu'il faudra peut-être le logo Susquehanna si on a le contrat de sponsoring.

Orso Renucci demande s'ils ont une idée du fournisseur. Gaëlle répond que non.

Votée oui à l'unanimité

Charles Pottier se présente comme trésorier. Il a fait éco-droit et s'y connaît un peu.

Voté oui à l'unanimité

Luca Dalmas se présente comme vice-président. Il a été P/VP d'Escape EPFL donc s'y connaît un peu.

Étienne Jeanjean demande s'il peut cumuler. Luca dit oui.

Voté oui à l'unanimité

9. Election du comité MA Travel

Pas de candidats.

10. Divers

Aucun autre point à discuter.

L'assemblée générale se termine à 20h10